

Conseil Municipal du 28 novembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Excusé(e)(s) : 4 Quorum : 6

Pouvoir : 1 (Mme TERRADAS à Mme SADRAN)

Secrétaire de séance : Serge LARROQUE

Date de convocation : 21/11/2018

Le 28 novembre 2018 à 18h le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Denis REYNE. La séance est ouverte à 18h

Noms prénoms	Présent	Excusé(e) procuration à	Noms prénoms	Présent	Excusé(e) procuration à
BELLOT NICOLE		X	LARROQUE SERGE		X
BOYER ANDRE	X		MERINO OMBELINE		X
CASTAING LAURENT	X		REYNE DENIS	X	
COLLOT SERGE	X		SADRAN ANNICK	X	
FRECHAUT CEDRIC	X		TERRADAS MADELEINE		X
GABILLAUD STEPHANE	X				

Compte-rendu synthétique des décisions et/ou informations du Conseil Municipal mercredi 28 novembre 2018

ORDRE	DELIBERATIONS	DECISIONS
02 Délibération 52-2018	DM 9 Délibération décision modificative budget reversement TEOM à la CDC Convergence Garonne	Adopté à l'unanimité
03 Délibération 51-2018	DM 8 Délibération décision modificative budget pour règlement rachat part tracteur commune Villenave de Rions	Adopté à l'unanimité
04 Délibération 49-2018	Délibération renouvellement groupement de commande SDEEG (électricité)	Adopté à l'unanimité
05 Délibération 50-2018	Délibération motion mission locale des deux rives	Adopté à l'unanimité
06 Délibération 46-2018	DM 5 Régularisation crédits article 673	Adopté à l'unanimité
07 Délibération 47-2018	DM 6 Régularisations crédits liquidation actif CDC Artolie compte R002	Adopté à l'unanimité
08 Délibération 48-2018	DM 7 Régularisations crédits liquidation actif CDC Artolie compte D001	Adopté à l'unanimité
INFORMATIONS		
01	Approbation compte rendu du 17 octobre 2018	Adopté à l'unanimité
09	<p><u>Divers :</u> Foyer : L'isolation du local réserve est quasiment terminé, reste l'électricité à rebrancher. Une protection en bois sera posée par Damien, en bas des cloisons, afin d'éviter l'humidité et les chocs. Le robinet de l'évier sera remplacé par un bec de cygne.</p> <p><u>Mouleyre :</u> Monsieur le maire contactera le centre routier de Créon, afin de savoir si le passage piéton pourrait être à nouveau matérialisé.</p> <p><u>Rétrocession camion issue de la dissolution de la CDC Artolie :</u> Une convention sera établie avec la commune de Villenave de Rions, afin de régulariser la rétrocession du camion par cardan à Villenave de Rions, la valeur a été estimée à 4000 €, en contrepartie la commune de Cardan bénéficie d'un droit à hauteur de 4000 € sur le tractopelle de Villenave de Rions.</p>	